

# Communauté de Communes Maine Saosnois

7 place Henri Coutard  
72 260 MAROLLES LES BRAULTS  
02 43 34 16 48  
accueil@mainesaosnois.fr



Au 1er Janvier 2017, les Communautés de communes du Pays Marollais, du Saosnois et Maine 301 se sont regroupées pour former la Communauté de communes Maine Saosnois.

## COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
  - o SCOT et schéma de secteur
- Accueil des gens du voyage :
  - o Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définies aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

## COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
  - o Gestion de logements sociaux en faveur des personnes défavorisées d'intérêt communautaire (27 sites identifiés)
  - o Opération programmée de l'habitat ou toute autre procédure s'y substituant
  - o Conférence intercommunale du logement
  - o Observatoire de l'habitat

## OBSERVATIONS

Suite à la fusion des trois anciennes Communauté de communes, le territoire s'est retiré de la démarche de SCoT du Pays de la Haute Sarthe. Un nouveau périmètre de SCoT à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Maine Saosnois a été défini par arrêté inter préfectoral le 20 juin 2017.

Depuis novembre 2018, la CDC Maine Saosnois a missionné un groupement de bureaux d'études pour mener à bien l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial de la CDC Maine Saosnois.

Lors du conseil communautaire du 26 novembre 2020, la communauté de Communes a saisi l'opportunité offerte les ordonnances portant modernisation du SCoT et s'est doté d'un SCoT valant PCAET soit un SCoT-AEC. Le document a été arrêté le 19 mai 2022. Il a ensuite été approuvé le 30 mai 2023, et est exécutoire depuis le 20 septembre 2023.